

Protéger les sols

Le sol est une ressource naturelle extrêmement précieuse, fragile et non renouvelable à l'échelle humaine. Le sol fournit de l'eau potable, protège contre les inondations, sert d'habitat à de nombreux organismes, régule la température et le cycle du carbone et constitue la base de la production alimentaire. Actuellement, les sols subissent une pression de plus en plus forte (utilisation intensive ou inadaptée, imperméabilisation, etc.). Face aux enjeux climatiques, la manière dont les sols sont utilisés, valorisés ou protégés peut entraîner des conséquences importantes à l'échelle communale.



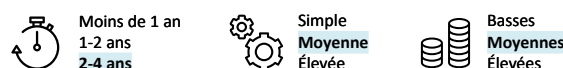
LIENS AVEC LE PLAN CLIMAT VAUDOIS



LIENS AUTRES FICHES



IMPLICATIONS POUR LA COMMUNE



Objectifs

Protéger les sols lors des chantiers et valoriser cette ressource non renouvelable.

Prendre en compte les propriétés des sols dans le cadre de la gestion des espaces verts.

Favoriser l'infiltration et la régulation des eaux dans le sol avec des revêtements perméables et fonctionnels.

3 bonnes raisons de le faire

Prévenir les risques d'inondation

Des sols perméables et profonds protègent le territoire communal contre les inondations et les coulées de boues (érosion).

Préserver la biodiversité et la qualité de vie des habitant-e-s

Des sols vivants et profonds régulent les îlots de chaleurs et filtrent l'eau. Ils favorisent la biodiversité, participent à la sécurité alimentaire et au bien-être de la population.

Éviter les dégradations et le gaspillage d'une ressource irremplaçable à l'échelle humaine

Les sols sont souvent malmenés sur les chantiers faute de surveillance et de connaissances (travaux en conditions humides, mélange des couches, dissémination de pollutions, évacuations en décharge, etc.).

Avec des mesures techniques simples, il est possible d'éviter ces atteintes et de valoriser cette ressource.

Marche à suivre

La commune a 3 leviers principaux :

1. Préserver et améliorer les sols lors de projets de construction

- Adapter le règlement communal sur les constructions ;
- Délivrer des autorisations de construire respectant des critères de protection des sols et veiller à leur respect pendant les travaux (police des constructions).

2. Améliorer la qualité des sols par l'entretien des espaces verts

- Gérer les espaces verts en tenant compte de la qualité des sols (entretien différencié) ;
- Stocker du carbone par la gestion des matières organiques (résidu de taille, compost, etc.) ;
- Régénérer la vie du sol ;
- Coordonner la lutte contre l'érosion des sols agricoles.

3. Désimpermeabiliser les sols et végétaliser

- Identifier le type de revêtement le mieux adapté à l'usage du lieu et de sa perméabilité ;
- Identifier la capacité de régulation des eaux des sols perméables (pleine terre, perméable, imperméable).

Légende des icônes

Description

Préserver et améliorer les sols lors de projets de construction

La protection des sols est une question d'anticipation. Planifiée suffisamment tôt, elle permet de limiter les dépenses et les imprévus. Les communes peuvent :

Avant le projet

- Intégrer des indices de verdure, de couverture arborée, de pleine terre ;
- Fixer des exigences pour préserver les surfaces de pleine terre ;
- Définir des obligations de valoriser les sols décapés sur leur territoire (recréations de sols désimperméabilisés, sols agricoles dégradés, etc.) ;
- Exiger des mesures de végétalisation ;
- Intégrer des critères relatifs à la protection des sols dans les appels d'offre et suivre leur mise en œuvre.

Lors de l'élaboration du projet

- En amont de la demande d'autorisation de construire, favoriser une infiltration des eaux météoriques dans le sol, en maintenant des surfaces perméables.

Lors de la réalisation du projet

- Surveiller les conditions de réalisation : éviter les travaux en conditions humides, vérifier que les terres - horizons A et B - soient bien décapés et valorisés, etc. ;
- Vérifier l'application des conditions d'autorisation de construire pour la protection des sols.

Améliorer la qualité des sols par l'entretien des espaces verts

- Mettre en place une gestion différenciée des places publiques et espaces verts communaux : éviter l'utilisation de produits phytosanitaires, mettre en place des fauches tardives, revoir la taille des arbres pour augmenter l'ombrage au sol ;
- Préserver les sols naturels ;
- Stocker du carbone et régénérer les sols par exemple via des apports de paillages de déchets de taille, BRF (bois raméal fragmenté), composts urbains, etc. ;
- Coordonner les actions collectives pour la lutte contre l'érosion et les ruissèlements des sols en amont des infrastructures et habitations.

Désimperméabiliser les sols et végétaliser

- Identifier les surfaces pouvant être partiellement désimperméabilisées, y recréer des sols fonctionnels végétalisés ;
- Utiliser des revêtements perméables, privilégier les sols vivants, éviter tous les revêtements inadéquats des espaces verts (empierrements, paillages plastiques, etc.) ;
- Introduire des toits végétalisés pour la régulation des eaux en cas d'orages. La couverture végétale renforce l'isolation thermique et favorise les économies d'énergie.

Pour aller plus loin

Encourager les propriétaires privés et professionnels à agir

- Identifier et soutenir les démarches basées sur la réutilisation des matières organiques urbaines (déchets verts issus des entretiens des espaces verts, composts, etc.) dans les espaces verts, jardins privés, voire dans les sols agricoles appauvris ;
- Encourager les pratiques qui permettent de retenir les eaux avant qu'elles ne ruissellent et n'érodent la terre (talus d'infiltration, bandes herbeuses et haies transversales à la pente, intercultures efficaces, prairies, agroforesterie, etc.) ;
- Éviter les ouvrages de gestion des eaux qui visent à renvoyer les flux en aval plutôt que les gérer en amont en favorisant l'infiltration et la rétention des eaux pluviales.

Soutien

Le Canton de Vaud prépare un plan d'action cantonal sur les sols, les travaux sont actuellement en cours.

Subvention cantonale pour la [désimperméabilisation des cours d'école](#).

Subvention cantonale pour [l'inventaire et le diagnostic des surfaces vertes et non construites](#).

Formation sur [les espèces envahissantes](#) au CEP.

Formation sur [l'entretien différencié sur les surfaces extérieures communales](#) au CEP.

Exemples

Région Morges : La Région a initié le premier projet suisse d'« [indice de qualité des sols](#) » pour identifier les fonctions des sols de l'espace urbain et périurbain afin de mieux les protéger.

Saint-Prex : Entretien différencié sur des parcelles communales, [démarche en cours pour le label Ville Verte](#).

Lully : [Valorisation des délaissés routiers](#) pour la création d'îlots de biodiversité.

Lausanne : [Exemple de principes d'infiltration des eaux claires](#).

Plus d'informations

Canton de Vaud, [documentation sur la protection des sols](#)

Canton de Vaud, [Nature dans l'espace bâti](#)

Canton de vaud, [Directive études pédologiques](#)

Canton de Vaud, [Conditions particulières sol pour les chantiers](#)

Ville de Sion, [guide AcclimataSion](#)

OFEV, [évaluation des sols en vue de leur valorisation](#)

Le [Programme national de recherche PNR68](#) fait des recommandations pour la protection des sols

La [stratégie nationale sur les sols](#) fixe les grandes lignes sur cette thématique

Canton de Neuchâtel, Nature en ville, [revêtements perméables](#)

Sanu durabilis, [fiche pour identifier les différents types de surface avant et après projet](#)

CercleSol, [fiche d'information sur le sol et le changement climatique](#)



Personne de contact

F. Füllemann, DGE-GEODE-Sols
francois.fullemann@vd.ch, 021 316 74 26